

Département de la  
Charente-Maritime

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du Conseil Municipal

*long  
1 copie caduot*

VILLE de ROYAN

Réunion du 29 Aout 1961

OBJET :

Réglement de sinistre

Rideau de scène

Le vingt neuf Aout mil neuf cent soixante et un à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Royan s'est réuni en assemblée ordinaire, au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de M. MEYER, Maire, d'après convocations faites le 22 Aout 1961.

Etaient présents - M. MEYER, MATRAS, ROCHEDEREUX, BRENUSSEAU, LANOUE MOUCHOT, GUILLAUD, MONGRANE, LAMOUCHE, FLAHAUT, MASSE, ETCHEBER, FONTANILLE, BERLAND, REIX, NARTEAU, GALLAND, Dr GACHET, M. BUJARD

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 51 de la loi du 15 Avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. ETCHEBER ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Lors d'une soirée au Palais des Congrès, le 1er Mai 1961, le rideau de scène en rhovyl a été détérioré par un projecteur. La Cie d'assurance " Le Phénix " a pris en charge ce sinistre et propose le règlement à 3.048 NF 10 prix d'un rideau neuf qui a été fourni par la Société ICAM.

Le Conseil Municipal

Vu les propositions de la Cie d'assurance " Le Phénix "  
Vu l'avis de la Commission des Finances

décide

- d'accepter le règlement du sinistre concernant le rideau de scène du Palais des Congrès s'élevant à 3.048 NF 10 est, coût du remplacement

- que cette somme sera versée à M. le Receveur Municipal

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre MM. les membres présents

**APPROUVÉ**

ROYAN, le 1<sup>er</sup> SEPT 1961

Sous-Préfet

POUR EXTRAIT CONFORME

Pr le Maire

L'Adjoint Délégué,



*I. Vocheur*